



HEBDO

ABSENTEISME : L'INQUIETANTE PROGRESSION DES ARRETS MALADIE LIES AUX TROUBLES PSYCHOLOGIQUES CHEZ LES MOINS DE 40 ANS

Une enquête d'Axa met en lumière une forte "dérive" de l'absentéisme en France qui a enregistré une hausse de 41 % par rapport à 2019. Un arrêt de longue durée sur deux pour troubles psychologiques concerne une personne de moins de 40 ans. Un sujet d'inquiétude pour le gouvernement et les entreprises.

"Ce qui était anormal hier est devenu la réalité d'aujourd'hui". Diane Milleron-Deperrois, directrice générale Axa santé & collectivités, a souligné, le 6 mars, lors d'une conférence de presse, l'envolée du taux d'absentéisme dans les entreprises françaises. Au cours des cinq dernières années, il a enregistré une hausse de 41 % par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, selon le Datascope 2025 d'Axa France. L'étude porte sur une analyse issue de 400 millions de données mensuelles anonymisées de son portefeuille d'entreprises clients représentant trois millions de salariés du privé en France.

Car la fin de la crise sanitaire n'a pas modifié la donne : le taux d'absentéisme fait toujours jeu égal avec celui de 2022, une année "record" marquée par les vagues épidémiques Covid et Omicron.

"Cette forte dérive ne montre pas de signe de stabilisation à court terme", insiste Diane Milleron-Deperrois.

Les troubles psychologiques, première cause des arrêts de longue durée

Dans le détail, le taux d'absentéisme a augmenté de 7 % en un an. La durée moyenne d'un arrêt de travail en 2024 s'élève à 23,3 jours, contre 21,8 jours en 2023.

Surtout, cette hausse est particulièrement liée à l'augmentation de la fréquence des arrêts de longue durée qui font un bond de 7,5 %.

Les troubles psychologiques, comme l'anxiété, la dépression, le burn-out, sont la première cause de ces arrêts de longue durée pour la quatrième année consécutive. Et ces problèmes prennent toujours plus le pas sur les troubles musculosquelettiques. Une tendance d'ores et déjà observée par le [cabinet WTW France \(Willis Towers Watson\)](#), en septembre dernier.

Le phénomène touche toutes les catégories. Mais en 2024, ils concernent des salariés de plus en plus jeunes : ils surviennent en moyenne à 41 ans, soit un rajeunissement de deux ans et demi en cinq ans.

Désormais, un arrêt de longue durée sur deux pour troubles psychologiques concerne une personne de moins de 40 ans. Cette proportion était de 46 % il y a un an et de 40 % en 2021.

L'absentéisme des cadres en forte hausse

Trois catégories suscitent une "inquiétude légitime", pointe le Datascope d'Axa France. Les cadres tout d'abord. La progression de l'absentéisme pour cette catégorie est la plus importante (+9 %), portée par la hausse de la fréquence de leurs arrêts de travail. Sur cinq ans, leur absentéisme a progressé de 50 %. Les cadres de moins de 40 ans connaissent une hausse particulièrement marquée cette année (+13 %).

Par ailleurs, l'écart se creuse entre le taux d'absentéisme des femmes et celui des hommes (environ 50 % cette année, contre +40 % en 2019).

Enfin, les seniors sont largement concernés, avec une progression de 7 % en un an, contre 6,4 % l'année précédente.

Une conférence sur la santé au travail en mars

De quoi interpeller le gouvernement et les entreprises. Face à ces résultats, Axa France appelle à une "prise de conscience collective ainsi qu'à une action concertée autour de la prévention et de l'adaptation". Côté gouvernement, la ministre du travail, Astrid Panosyan-Bouvet, a confirmé l'organisation d'une [conférence sur la santé au travail](#) dont la santé mentale et les conditions de travail en mars. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est, lui saisi, en février, de la [question](#) en amont pour défricher le terrain, en vue de dégager des pistes de réflexions nouvelles.

En attendant, pour contenir l'augmentation du coût de l'indemnisation des arrêts de travail, la loi de financement de la Sécurité sociale et le [décret du 20 février 2025](#) actent une baisse des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie.

Jusqu'au 31 mars 2025, les indemnités journalières sont calculées sur 50 % du salaire journalier de base avec un plafond fixé à 1,8 smic. A partir du 1er avril 2025, le plafond est abaissé à 1,4 Smic.

Ainsi, mécaniquement, cette modification va entraîner une perte d'indemnisation pour certains salariés (ceux dont le salaire est supérieur à 1,4 Smic et qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'un maintien de salaire) et une augmentation de l'indemnisation à la charge de l'employeur en cas de maintien de salaire.

Documents joints

- [Datascope 2025](#)

Source : Tissot - Mars 2025